

Comité de veille du Gard sur le loup



- 27 janvier 2014 -





Ordre du jour :

I – plan loup + la protection des troupeaux

DRAAF RA

II – actualités locales depuis le dernier comité (3 oct 2012)

DDTM 30

III – analyse de vulnérabilité

SUAMME + CA 30

IV – discussion

comité





I – plan loup + la protection des troupeaux - Draaf Rhône-Alpes -

PLAN
D'ACTION
NATIONAL LOUP
2013-2017



Logo of the French Republic (France) and the Ministry of Ecology, Energy and Sustainable Development.

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE LA PÊCHE,
DE LA FAUCONNERIE,
DE LA CHASSE
ET DE LA PÊCHE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Comité loup du 27 Janvier 2014

Préfecture du Gard

DRAAF Rhône-alpes
Véronique Guillon

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Sommaire

Le plan loup 2013-2017

- Priorités, actions, mesures, protocole de tir
- bilan 2013

La protection des troupeaux

- Principes, dispositifs,
- bilan 2013

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



Le nouveau plan loup 2013/2017

- Plan concerté et globalement partagé par les membres du GNL
- Projet qui ambitionne d'utiliser toutes les possibilités ouvertes par la directive habitat sans remettre en question le statut d'espèce protégée du loup.
- Rédaction qui permet une adaptation à tous les territoires et l'évolution des dispositifs en cours de période.



Le nouveau plan loup 2013/2017

Deux grands principes

La gestion différenciée

La mise en oeuvre du plan doit pouvoir être territorialisée afin de tenir compte des différents types d'élevages, les caractéristiques du pastoralisme étant très différentes selon les massifs. Les modes de protection des troupeaux doivent donc tenir compte précisément de ces éléments. La pression de prédation exercée par le loup est également différente.

La graduation de la réponse :

Les actions à entreprendre doivent pouvoir être graduées, afin de tenir compte de la pression de prédation.





Le nouveau plan loup 2013/2017

4 priorités

Priorité 1 : Un suivi biologique plus réactif :

- *Mesure 1 : Un suivi de la population de loup conforté et étendu.
- *Mesure 2 : Une mise à jour des estimations d'effectifs de loups plus réactive.

Priorité 2 : Une protection des troupeaux contre la prédation qui reste primordiale :

- *Mesure 3 : Une simplification administrative des mesures de protection, et l'expérimentation de nouvelles méthodes.





Le nouveau plan loup 2013/2017

4 priorités

Priorité 3 : Un dispositif d'indemnisation des dommages encore affiné :

- *Mesure 4 : Un dispositif d'indemnisation simplifié.
- *Mesure 5 : Une connaissance de pertes indirectes affinée, pour une meilleure prise en compte dans le cadre des indemnisations.

Priorité 4 : Un nouveau protocole d'intervention proportionné aux enjeux :

- *Mesure 6 : Mettre en œuvre une politique de gestion de la population des loups basée sur un taux de croissance.
- *Mesure 7 : Un nouveau protocole d'intervention gradué, et adapté à la pression locale de prédation.
- *Mesure 8 : Un recours à l'expérimentation (de mesures de protection ou d'intervention) sur des territoires pilotes.



Le nouveau protocole 2013 de « tir » loup

		Effarouchement	Tir de défense à canon lisse	Tir de défense à canon rayé ¹	Tir de défense renforcé	Tir de prélèvement
En unité d'action	Conditions d'accès	Sans formalité administrative pour les bénéficiaires d'un contrat d'aide à la protection.	Troupeau protégé ² .	Troupeau protégé. Au moins 1 attaque ³ sur le troupeau ou sur un troupeau à proximité, depuis le 1 ^{er} mai de l'année n-1.	Troupeau protégé Dommages importants et récurrents. Dommages exceptionnels depuis le 1 ^{er} mai de n-1. Au moins 3 attaques dans les 6 mois précédant la demande.	Troupeau protégé. Dommages importants et récurrents malgré le tir de défense. Dommages importants et impossibilité du tir de défense.
	Modalités de temps et de lieu	Pendant toute la durée de pâturage à proximité du troupeau.	Pendant toute la durée de pâturage à proximité du troupeau.	Pendant toute la durée de pâturage à proximité du troupeau.	Sur les pâturages et les parcours mis en valeur et à leur proximité immédiate sans limite de temps.	Sur les pâturages et sur le territoire des loups concernés. Durée d'un mois reconductible Le préfet peut autoriser au-delà de la période de pâturage.
	Moyens	Chien de protection. Moyens d'effarouchement visuels ou sonores. Tirs non létaux ⁴ .	Fusil de chasse à canon lisse.	Carabine à canon rayé.	Fusil à canon lisse ou carabine à canon rayé.	Carabine à canon rayée munie de lunette.
	Par qui?	Une seule personne à la fois.	Une seule personne à la fois.	Une seule personne à la fois.	Plusieurs personnes simultanément sous le contrôle technique de l'ONCFS ou d'un lieutenant de louveterie.	Personne compétente Lieutenants de louveterie Gardes particuliers assermentés Chasseurs formés par l'ONCFS.

1 Arme de 5^e catégorie visée à l'article 2 du décret du 6 mai 1995 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions.

2 Élevage bénéficiant de l'installation de mesure(s) de protection effective(s) ou reconnu comme pouvant l'être par la DDT.

3 Attaque dûment constatée par des agents missionnés et donnant lieu à au moins une victime indemnisable au titre de la prédation du loup.

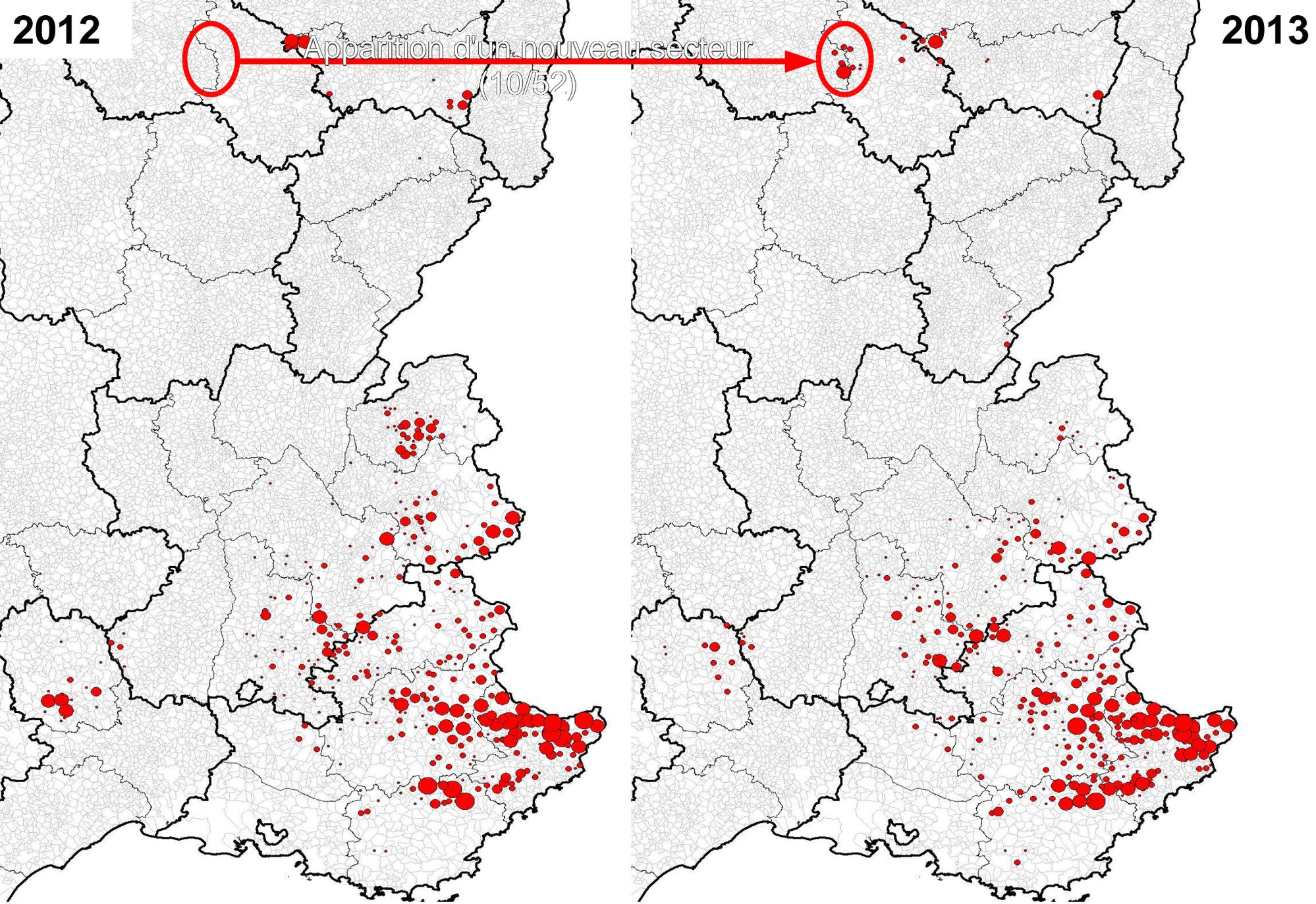
4 Seules peuvent être utilisées des munitions (balles ou chevrotines) en caoutchouc ou à grenaille métallique dans la limite du n°8 et au-delà, soit d'un diamètre inférieur ou égal à 2,25 mm.



Le nouveau protocole 2013 de « tir » loup

		Effarouchement	Tir de défense à canon lisse	Tir de défense à canon rayé ⁵	Tir de défense renforcé	Tir de prélèvement
Hors unité d'action	Conditions d'accès	Sans formalité administrative pour les bénéficiaires d'un contrat d'aide à la protection.	Troupeau protégé. Effarouchement réalisé.	Troupeau protégé. Au moins 1 attaque ⁶ sur le troupeau malgré le tir à canon lisse ou proximité d'un troupeau bénéficiant d'un tir de défense à canon rayé	Non autorisé.	Idem qu'en UA.
	Modalité de temps et de lieu	Pendant toute la durée de pâturage à proximité du troupeau.	Pendant toute la durée de pâturage à proximité du troupeau.	Pendant une période de 3 semaines reconductible.	Non autorisé.	Idem qu'en UA.
	Moyens	Chien de protection. Moyens d'effarouchement visuels ou sonores. Tirs non létaux ⁷ .	Fusil de chasse à canon lisse.	Carabine à canon rayé.	Non autorisé.	Idem qu'en UA.
	Par qui ⁸ ?	Une seule personne à la fois. Les lieutenants de loupeterie sur ordre du préfet.	Une seule personne à la fois.	Une seule personne à la fois.	Non autorisé.	Idem qu'en UA.



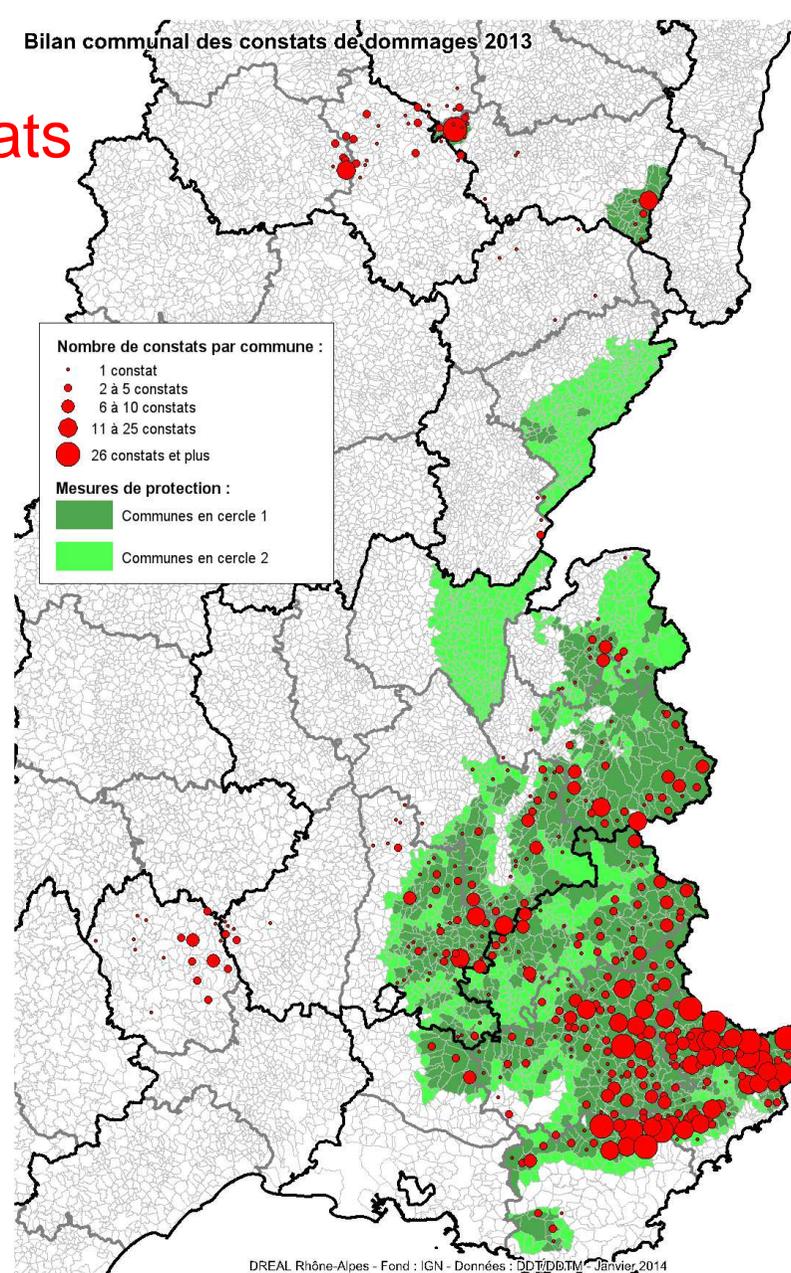


Bilan communal des constats de dommages 2013

Nbre de constats indemnisés: 1793
Nbre de victimes indemnisés : 5963
Nbre de victimes /attaques : 3,31

Sources et cartes DREAL Rhône-Alpes

Bilan communal des constats de dommages 2013



Le protocole 2013 de « tir » loup

Bilan national

- Tirs de défense simples : 318
- Tirs de défense renforcés : 33 dont 75 % en PACA
- Tirs de prélèvements : 38 dont 94 % en PACA
- Nbre de loups prélevés : 7



La mesure de protection des troupeaux

Les principes :

- Rendre le troupeau moins vulnérable
- Déstabiliser le loup
- Dissuader le prédateur d'attaquer



Rq : le risque zéro prédation n'existe pas, les MP contribuent à limiter le nbre d'attaques et leur gravité.



La mesure de protection des troupeaux

Mise en place de moyens techniques



- Du gardiennage/surveillance renforcé,

agriculture.gouv.fr
Rq : La combinaison de 2 ou 3 moyens de protection augmente leur efficacité



La mesure de protection des troupeaux

Etudes :

L'analyse de vulnérabilité, Un outil pour appréhender :

- La vulnérabilité d'un territoire (type d'agriculture, le territoire,,,))
- la mise en place des moyens de protection sur un territoire/une exploitation
- Zone de pâturage, exploitation, territoire regroupant des systèmes similaires, des régions agricoles

Rq : prendre en compte des études existantes, outil d'échange

-



La mesure de protection des troupeaux

2 dispositifs/2 situations :

Mesure 323 C 1

Territoires où la prédation est avérée (cercle 1 et 2)
PDRH financement FEADER + État

Crédits d'urgence

Territoires/1er constat de prédation/hors cercle 1 et 2
Répondre à une situation de crise
Crédits État



La mesure de protection des troupeaux

Les crédits d'urgence

- Délégués directement aux DDT par le MAAF (BATA, note annuelle de cadrage)
- Après concertation
- Délai minimal 2 à 4 jours
- Délégation possible en prévention selon vulnérabilité
- Gestion DDT

Rq : Consommation nationale 2013 : 250 000€



Les mesures de protection des troupeaux

Les crédits d'urgence

Actions éligibles:

- Matériel d'effarouchement (sonore, lumineux)
- Matériel hors effarouchement: filets, électrificateur ..
- Gardiennage: berger, aide-berger (itinérant)
- Etude de vulnérabilité/nouveaux territoires (soumission du projet)

Expérimentation en matière de protection des troupeaux, communication, aide à résolution de problèmes liés à un chien, formation



Les mesures de protection des troupeaux

Les crédits d'urgence

Non éligibles:

- Frais liés aux constats d'attaques
- Interventions d'urgence liées aux dommages (hélicoptage)
- Intervention sur les loups (actions de tir)
- Équipements pastoraux (dispositif 323 C3)



La mesure de protection des troupeaux

Mesure 323 C1 : adossée au PDRH 2007/2013, dispositif de soutien au pastoralisme (C1,C2,C3)

- Vise à accompagner les éleveurs souhaitant protéger leurs troupeaux contre le risque de prédation par le loup.
- Se construit selon les zones de pacage (cercle 1 et 2) et la taille du troupeau.
- Sous forme contractuelle (1 an) déclinée en obligation et option (variable selon le nombre d'animaux)
- Différents plafonds s'appliquent annuellement et sur la durée du programme (ex: petits troupeaux 5700€/an, 1575€ parcs mobiles sur programme FEADER 2007/13)





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

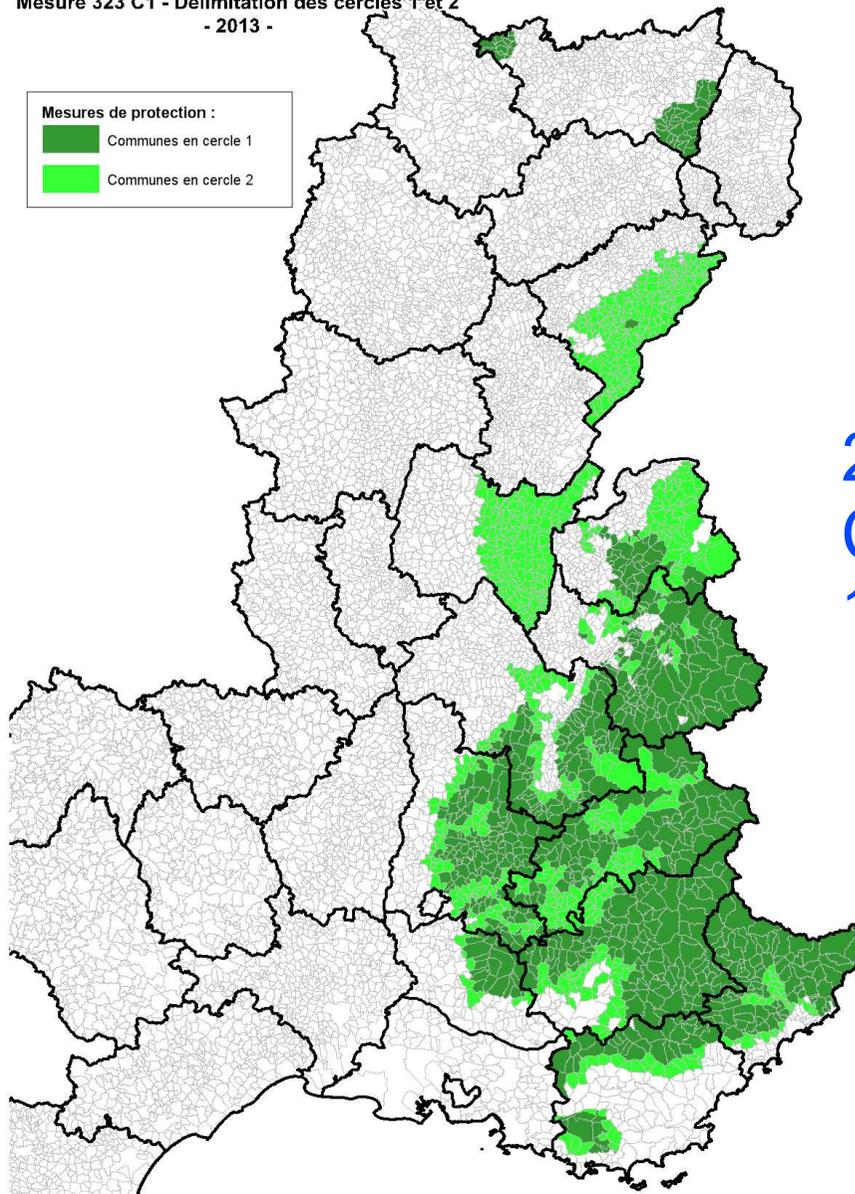
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Mesure 323 C1 - Délimitation des cercles 1^{er} et 2^e - 2013 -

Mesures de protection :

■ Communes en cercle 1

■ Communes en cercle 2



2013 : Mesure 323 C1
Cercle 1 et 2
12 départements



La mesure de protection des troupeaux

Mesure 323C1 : rémunération des surcoûts liés aux MP à hauteur de 80 %

- **Éligibilité** : Éleveurs ovins ou caprins + de 50 animaux (sauf élevage laitier), pâturent au moins 30 jours en Cercle 1
- **Plafonds dépenses** : annuels et par option (programme)

En 2013 : 1426 contrats instruits et accompagnés techniquement par les DDT



Les mesures de protection des troupeaux

Mesure 323C1 = combinaison obligatoire d'options selon la taille du troupeau et lieu de pacage, sont proposées :

- 1 Le gardiennage renforcé (75 %)
- 2 Les parcs de regroupement mobile renforcés (5%)
- 3 Les chiens de protection(17%)
- 4 Les parcs de pâturage de protection renforcés (4%)
- 5 Les analyses de vulnérabilité (1%)

Ex : troupeau de 151 à 450 brebis, obligation de contracter 2 options parmi l'option 1,2,3,4 en cercle 1, + (1 facultative)



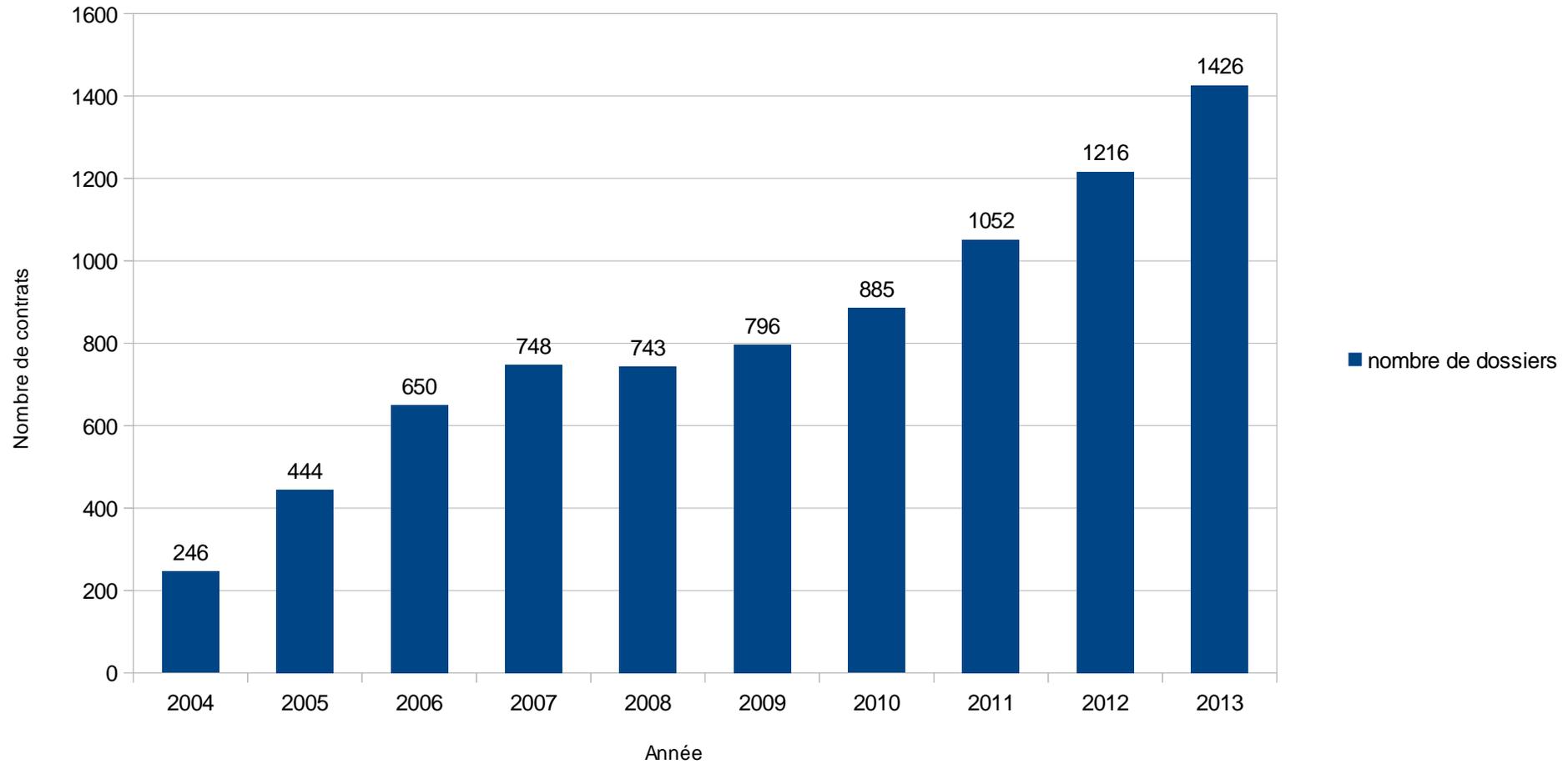
La mesure de protection des troupeaux

Financés en moyenne par année
(2011/2012/2013)

- 150 chiens de protection
- 1300 entretiens/chiens
- 110 parcs de protection renforcés
- 435 parcs de regroupement mobiles



Bilan de la mesure 323C1

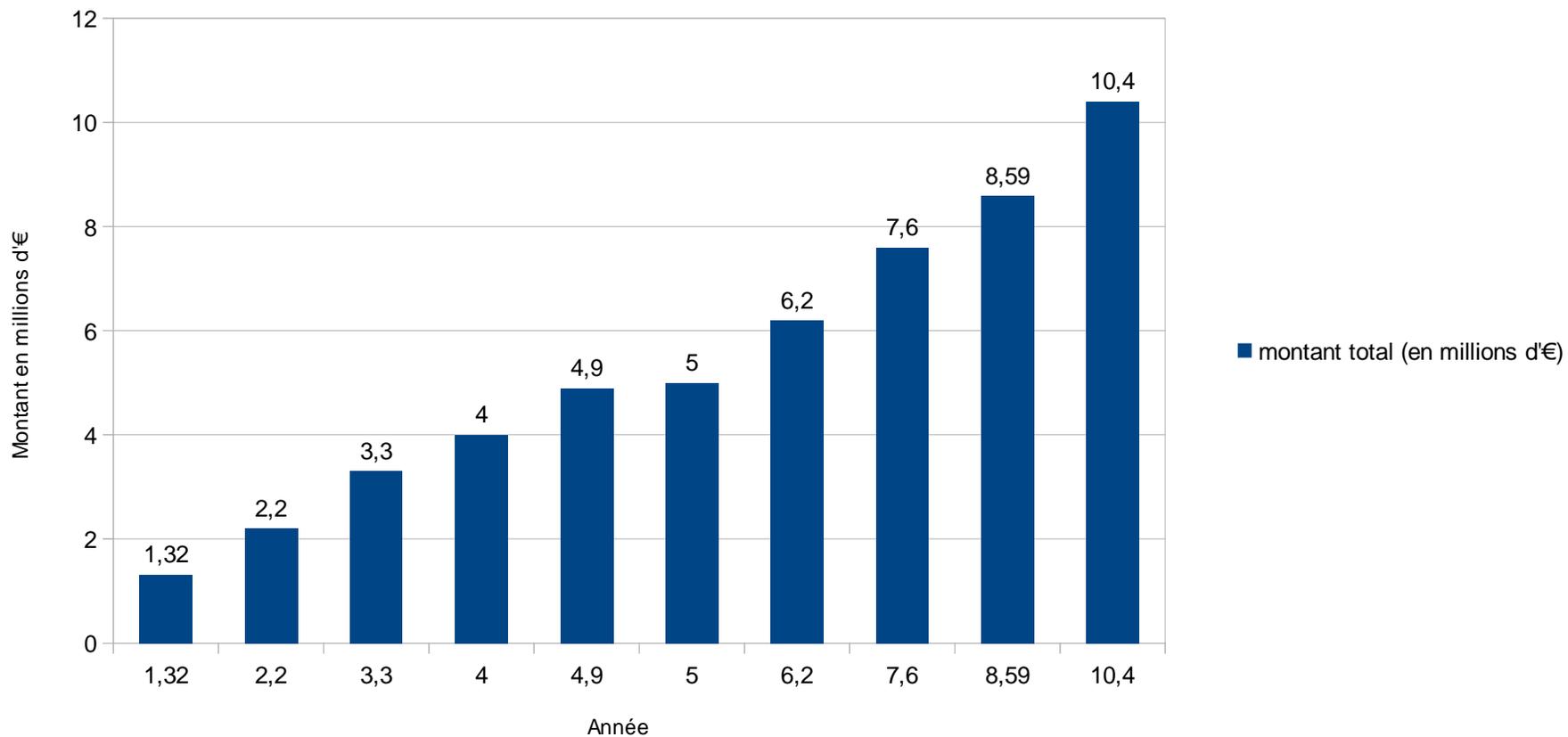




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Bilan de la mesure 323C1



La mesure de protection des troupeaux

2014 Année transitoire : volet 1 de transition

- Maintient du dispositif existant, utilisation de reliquats de crédit FEADER, état autorité de gestion
- Activation de nouveaux plafonds

Prochaine programmation: Autorité de gestion aux régions

- Mesure de protection des troupeaux intégrée au socle national (cadre commun à tous les PDR+R, hébergement de la mesure en cours d'expertise, contenu actuel en révision)
- Mobilisation obligatoire du FEADER par les régions concernées face aux crédits états



La mesure de protection des troupeaux



-
-
-
-
-
-
-

Merci de votre attention





I – Actualités locales depuis le dernier comité

- intégration du Gard au réseau loup

20/11/2012
Courrier signé
du Préfet du Gard

27/12/2012
Réponse favorable
du Ministère





I – Actualités locales depuis le dernier comité

- formation de correspondants loup les 25-26/03/2013

Formateurs :

2 agents du CNERA-PAD

37 participants :

10 éleveurs,

2 chasseurs,

3 scientifiques,

5 louvetiers,

7 agents de l'ONCFS,

7 agents du PNC,

1 agent de l'ONF,

2 agents de la DDTM.





rappel de l'organisation





I – Actualités locales depuis le dernier comité

- marché public pour analyse de vulnérabilité

Analyse de vulnérabilité des élevages gardois à la prédation en vue de la réduire avec des moyens adaptés

Financement par crédits d'urgence
du Ministère chargé de l'agriculture

Marché public lancé du 12/03 au 5/04 2013

=> 1 réponse : Chambre d'Agriculture & OIER-SUAMME

Acte d'engagement du 23/04

Montant de 25 438,92 € TTC



III – analyse de vulnérabilité (SUAMME + CA 30) - SUAMME + CA 30 -





Analyse de vulnérabilité des élevages gardois à la prédation en vue de la réduire avec des moyens adaptés



Comité de veille prédation 27 janvier 2014

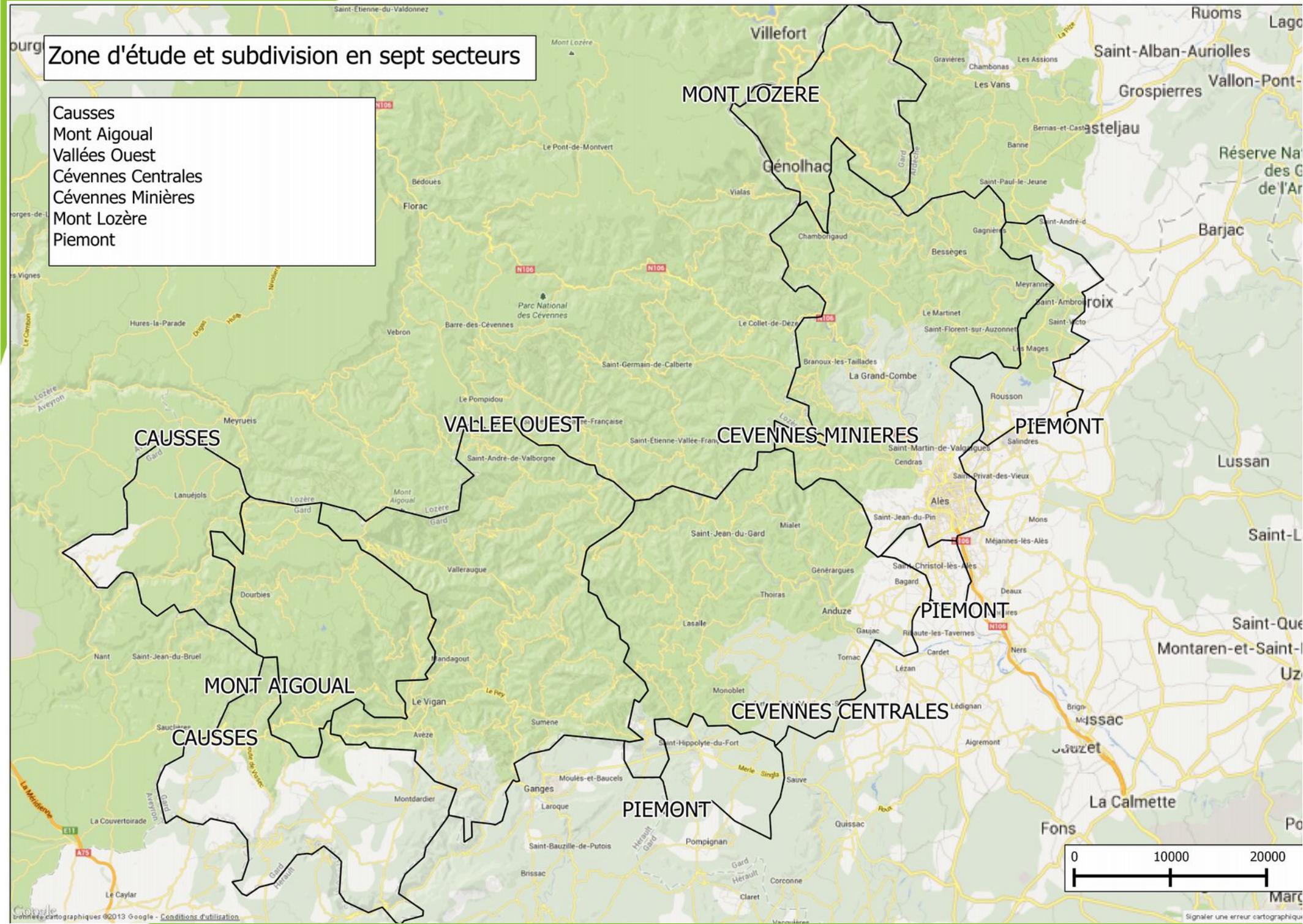
Emmanuelle Genevet
Service Pastoralisme et Références

Pourquoi cette étude ?

- Commande de la DDTM du Gard
- Volonté de mieux connaître la situation et d'anticiper les problèmes
- Attaques de loups avérées dans les départements limitrophes
- Zone d'étude limitée à la partie montagne du Gard

Zone d'étude et subdivision en sept secteurs

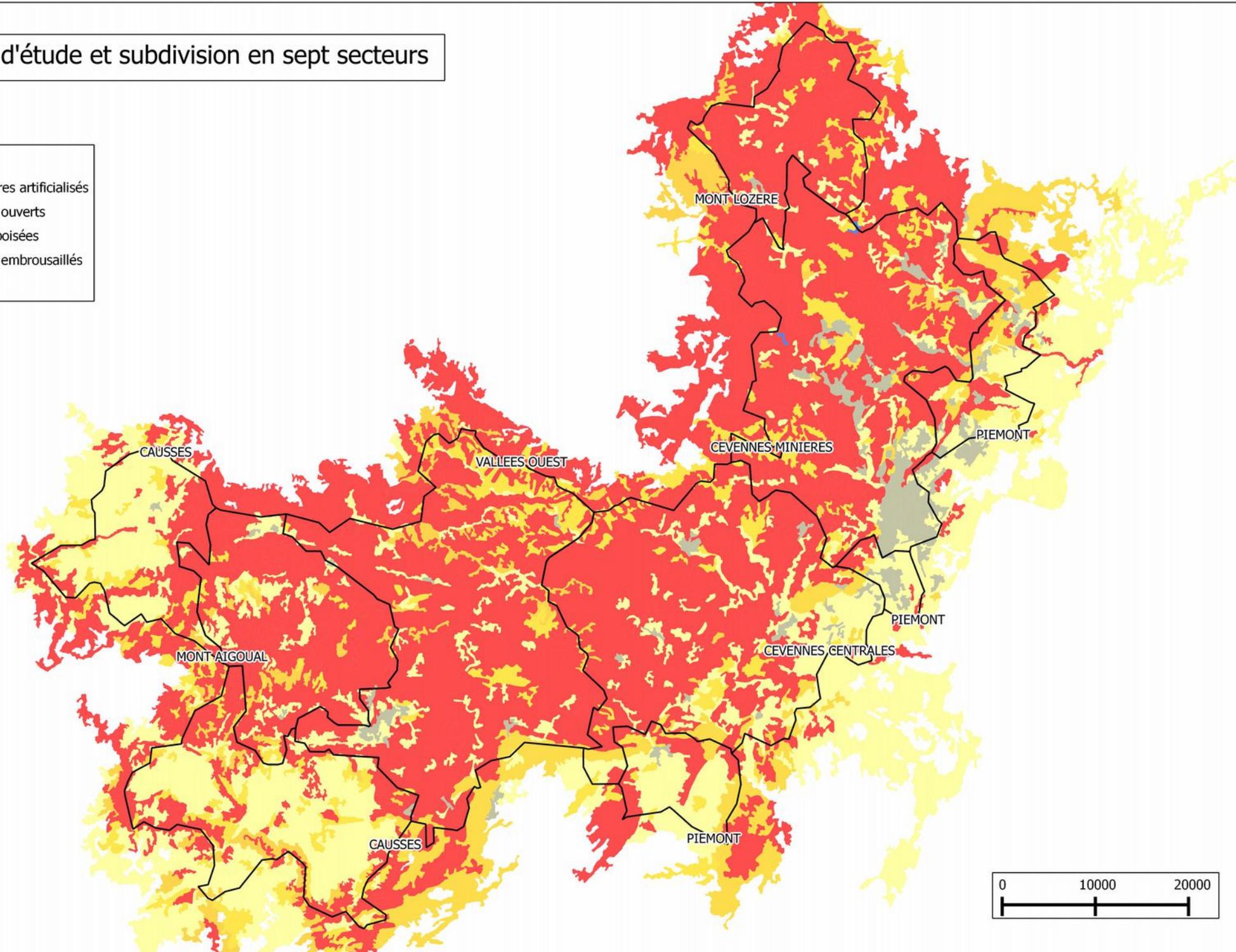
- Causses
- Mont Aigoual
- Vallées Ouest
- Cévennes Centrales
- Cévennes Minières
- Mont Lozère
- Piemont



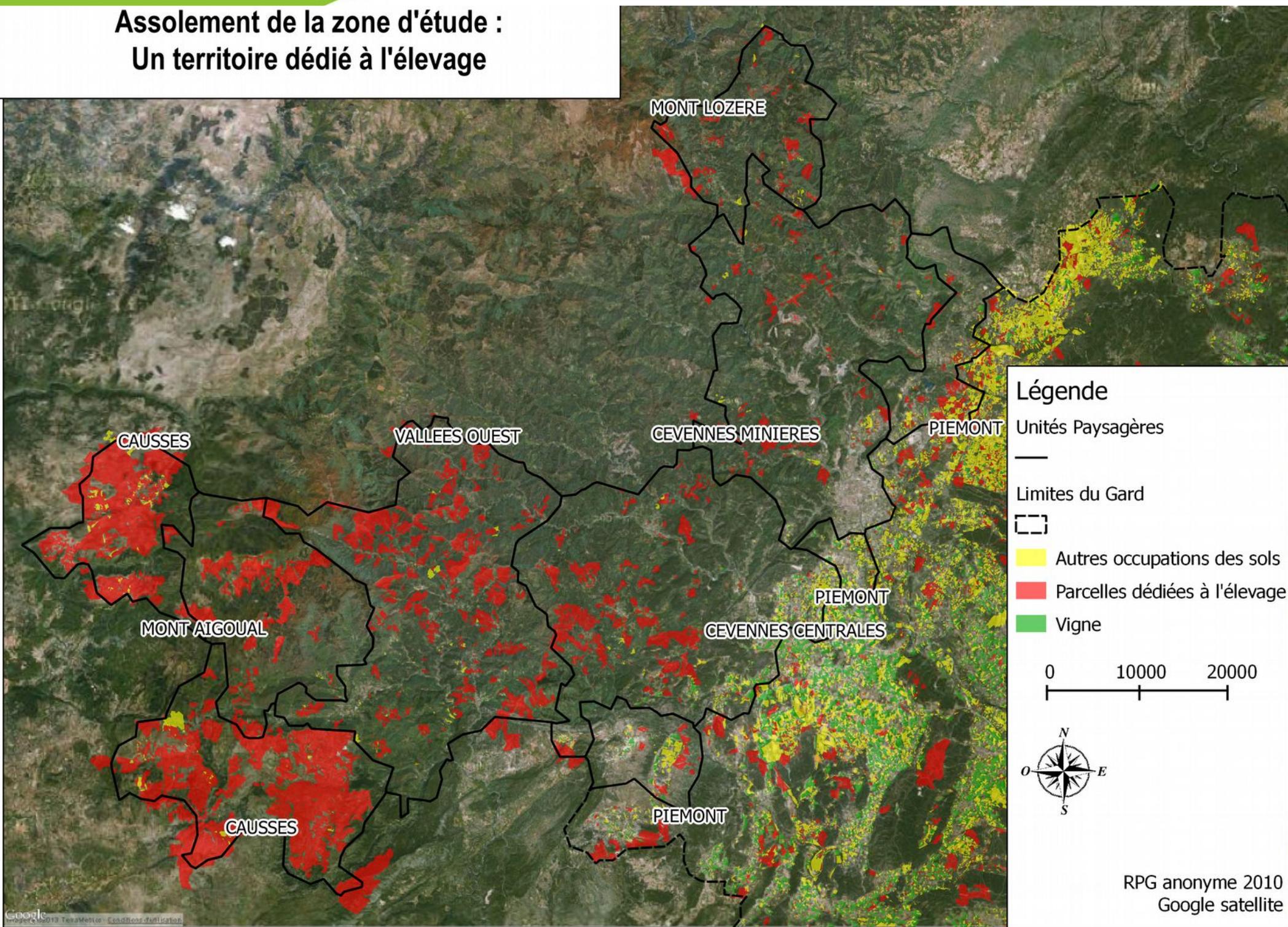
Zone d'étude et subdivision en sept secteurs

Légende

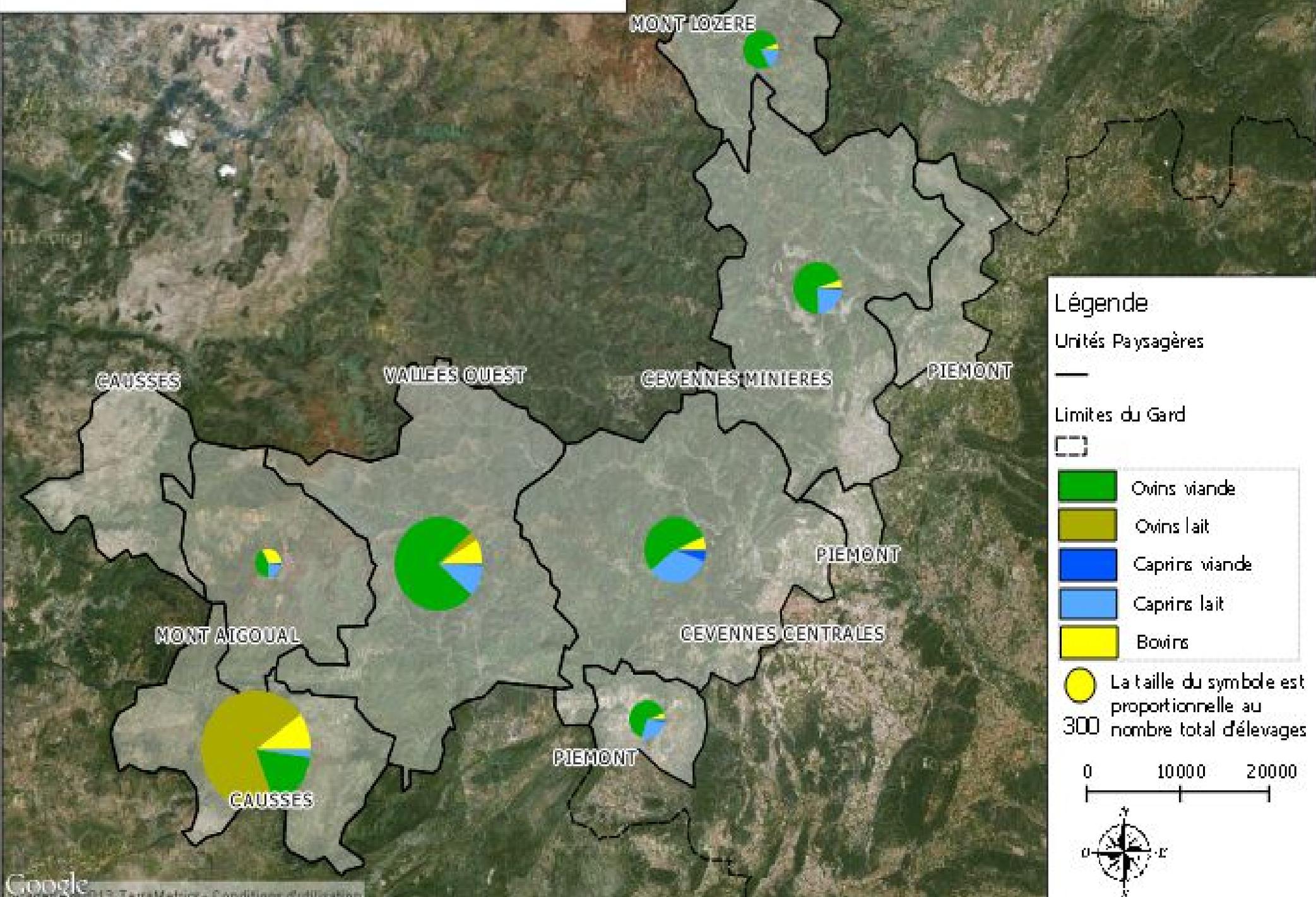
- Territoires artificialisés
- Milieux ouverts
- Milieu boisées
- Milieux embroussaillés
- Eau



Assolement de la zone d'étude : Un territoire dédié à l'élevage



Répartition des Ovins / Bovins / Caprins par unité paysagère



Des enquêtes sur plusieurs systèmes

- Un panel de systèmes en fonction des zones géographiques :
 - 21 enquêtes menées
 - Croisement type élevage et secteur géo
- Une analyse de vulnérabilité approfondie sur 9 cas

Critères de vulnérabilité

- Critères physiques :
 - Topographie, végétation
- Critères fonctionnels :
 - Pratiques de pâturage
 - Pratiques d'élevage
- Choix de ne pas « hiérarchiser » les types d'élevage

Les fiches système

Quelles informations ?

- Présentation du système et localisation
- Identification des facteurs de vulnérabilité
- Evaluation des possibilités d'adaptabilité du système
- Scenarii de protection et évaluation de leurs coûts
- Tableau récapitulatif

Système ovin viande Cévennes

Localisation	Conduite des animaux
On trouve ce type d'exploitation dans les secteurs Vallée d'Ouche, Cévennes Centrales et Cévennes minières. Les contraintes agronomiques y sont fortes, en raison du relief très marqué de ces secteurs et de leur fort taux de boisement, voire d'embroussaillonnements. Les possibilités de clôtures sont donc	<ul style="list-style-type: none"> • Un seul lot dans la majeure des cas • Pâture de l'année ou les précoces • Une période d'attente de 3 mois
	Travail et mois d'œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> • L'éleveur travaille seul à plein temps sur la ferme. Généralement son conjoint travaille à l'extérieur, sa contribution aux travaux de l'exploitation est limitée • L'embauchage d'un ou deux pers. salariés, souvent en fin de vallée, permet de soulager un peu l'éleveur de l'astucieuse quotidien que représente le pâturage
	Le troupeau et la production
	<ul style="list-style-type: none"> • de 95 à 260 brebis selon les exploitations. Les brebis sont de race mixte locale (Tassinienne, Razole, Caennaise, etc.,...) • Les agnelles de recouvrement sont issues du troupeau • La majeure partie des éleveurs produisent des agneaux légers (entre 16 et 18kg de poids vif) vendus entre octobre et novembre pour être éabés dans des unités d'engraissement. Cette stratégie implique un début d'apalage en septembre, début de la tonte de l'ovine. Les agnelles sur les en berges et les agneaux ne sont pas • D'autres éleveurs produisent des agneaux lourds (34kg vif), participent eux-mêmes leur engraissement en berge. Dans ce cas, les périodes d'apalage sont plus étalées. Les agneaux lourds sont vendus par le vif ou direct (parfois en agneau de l'AI) ou vendus à des bouchers.

La vulnérabilité du système

La vulnérabilité de ce type de système repose essentiellement sur la conduite des animaux dans des parcours boisés, embroussaillés voire très embroussaillés. Sans que les animaux soient gardés en permanence, le risque d'attaque est augmenté du fait de la très mauvaise visibilité qu'offre le milieu. Par contre, dans ce système, les jeunes animaux sont en tout ou part exposés au risque de prédation. Les périodes de pâturage sont longues (9 mois de l'année au moins de l'exploitation, 3 mois en hiver), l'exposition du troupeau au risque de prédation est

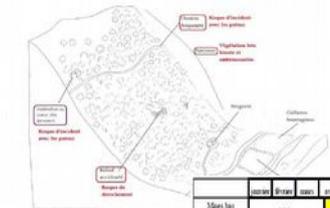
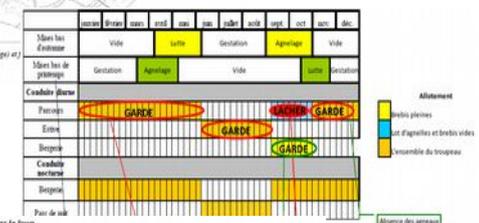


Illustration 1 : Parcours de vulnérabilité (en rouge) et d'exploitation ovins des Cévennes



Adaptabilité du système à la prédation par le loup



En résumé :

Facteurs de vulnérabilité	Scénario 1	Scénario 2
<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaire du troupeau sur parcours boisés et en relief accidenté • Période où le troupeau n'est pas gardé 	<ul style="list-style-type: none"> • Deux chiens de protection accompagnant le berge • Construction d'un parc de pâturage de protection entouré isolé à ces périodes 	<ul style="list-style-type: none"> • Deux chiens de protection • Embauche d'un aide-berge pendant 9 mois
Coût total de scénario de protection	48 550,00 €	18 834,00 €
Montant des aides :	27 424,00 € à répartir à raison de 10270 €/an	Pédagogie à 10270€
Avantages :	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la vulnérabilité • Pas de modifications des pratiques d'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la vulnérabilité • Pas de modifications des pratiques d'élevage
Inconvénients :	<ul style="list-style-type: none"> • Coût important (16720€ à la charge de l'éleveur) • Charges supplémentaires pour l'entretien des clôtures (taux d'entretien et maintenance) • Efficacité des chiens limitée en zone boisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement initial de 17438 € dont 750€ au à la charge de l'éleveur • Efficacité des chiens et du pâturage limitée en zone boisée • L'embouche d'un aide-berge est souvent limitée par les exigences d'engagement sur l'exploitation ou à proximité • La réaffectation en SNEC de l'aide-berge sera-t-elle suffisante pour permettre aux agnelles ?

Les coûts évités dans ces scénarii dépendent sans cesse du prix qu'il faudrait payer si l'on venait conserver un système d'élevage isolé

1. Pédagogie relative aux risques de loup et à l'usage des chiens
2. Les charges liées à l'achat des chiens ne sont représentées que l'année 1

Formulation des scénarii de protection et évaluation du coût

Le périmètre de ce système due à la prédation se présente sous quelques formes : l'absence des pratiques vulnérables ou sa limitation par autres ou par la visibilité. La protection du troupeau devant donc s'appuyer sur une combinaison entre l'adoption de pratiques et l'adoption d'outils de protection. Partant de cette constatation, deux scénarii ont été envisagés. Dans le cadre de cette évaluation, on se base sur une exploitation type avec 270 brebis présentes sur 270 de parcelles. On n'exploite pas ou la protection du troupeau en période d'hiver.

Scénario 1 : Méthodologie des parcours - clôtures électriques et chiens de protection

Dans ce scénario, on agit l'exploitation de chiens de protection et on s'occupe sans parler (90 brebis) des parcelles isolées par le troupeau en créant des parcs de pâturage. Le troupeau y sera placé avec les chiens pendant les périodes où l'éleveur ne peut pas les garder (périodes des agneaux, agneaux, l'automne...). Ces parcs de pâturage peuvent être aussi efficacement gardés que toutes l'exploitation de troupeau pendant une période soit 15 jours en août et 7 mois en automne. On suppose ici que le loup ne place de la clôture et l'embroussaillage existant.



Figure 1 : Schéma de la mise en œuvre du scénario de protection n°1

Coûts des investissements et d'entretien	Engagement aux aides du plan de protection	Coûts des autres parcelles
11	30% du montant d'aide	1 120,00 €
1 400,00 €	420,00 €	1 220,00 €
1 750,00 €	525,00 €	1 320,00 €
1 750,00 €	525,00 €	1 320,00 €

Totaux des charges : 46 550,00 € d'investissement / 27 424,00 € de charges annuelles

Tableau 3 : Evolution du coût de mise en œuvre du scénario 1 pour un système ovine viande Cévennes (sur un lot de diversification)

Les systèmes ovins :
Majoritaires dans la zone
A priori les plus vulnérables





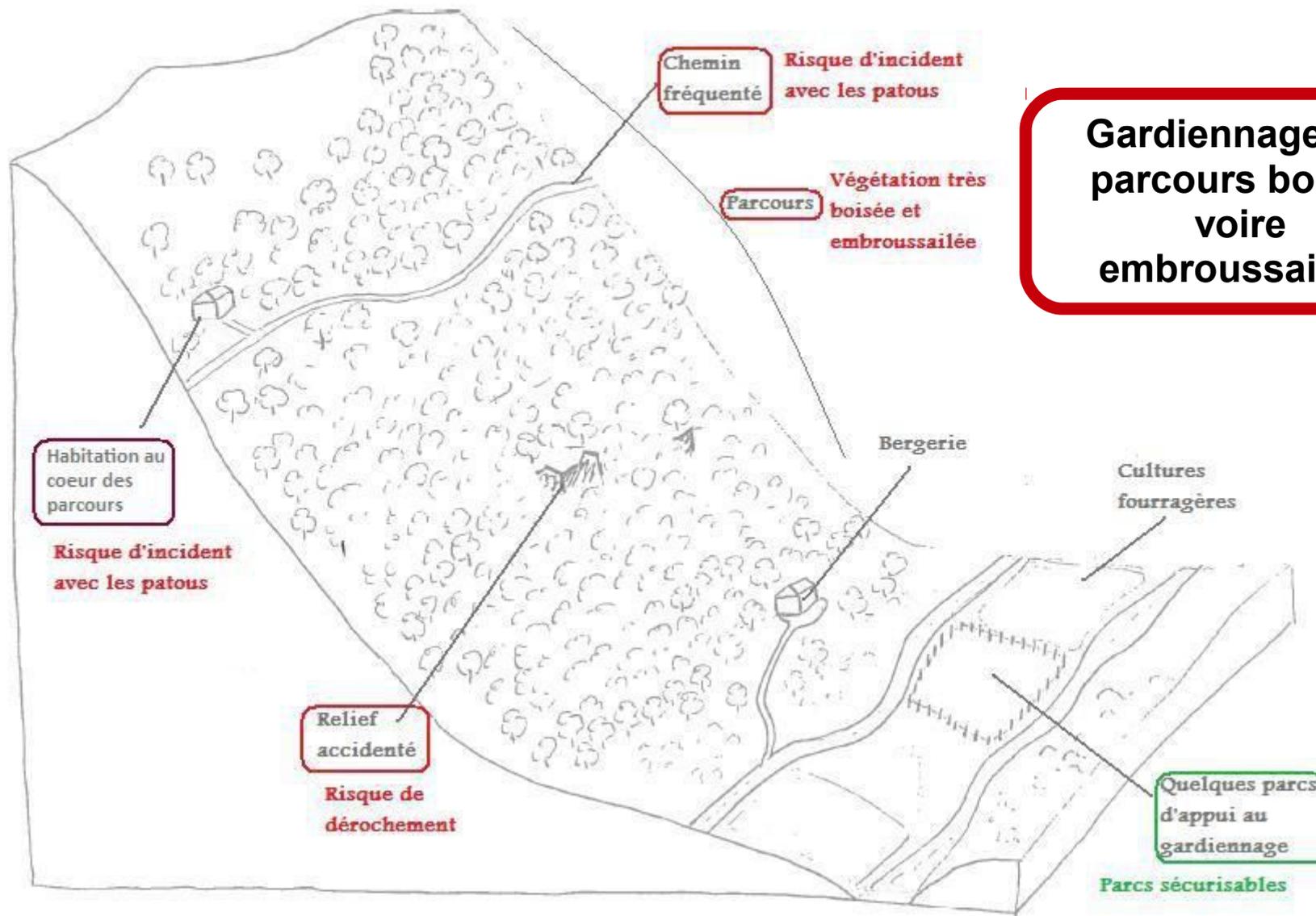
Systeme ovin viande Cévennes

33 cas sur la zone

Quels facteurs de vulnérabilité ?



Surtout liés au milieu



Gardiennage sur parcours boisés voire embroussaillés



Systeme ovin viande Cévennes

Quels facteurs de vulnérabilité ?

Pâturage 12 mois/12

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct	nov.	déc.
Mises bas d'automne	Vide		Lutte		Gestation			Agnelage		Vide		
Mises bas de printemps	Gestation		Agnelage		Vide			Lutte		Gestation		
Conduite diurne	[Grey bar]											
Parcours	GARDE						LACHER		GARDE			
Estive							GARDE					
Bergerie							GARDE					
Conduite nocturne	[Grey bar]											
Bergerie	[Yellow bar]											
Parc de nuit	[Yellow bar]											

Allotement

- Brebis pleines
- Lot d'agnelles et brebis vides
- L'ensemble du troupeau

Surtout pour les éleveurs produisant des agneaux lourds

Les animaux sont gardés sur les parcours mais la visibilité sur le troupeau est limitée

L'agnelage a lieu en bergerie et le lot est gardé sur les bons prés

Lot de brebis vides et d'agnelles laissé sans surveillance

Absence des agneaux sur les parcours

Tableau 1: Calendrier de conduite du troupeau, périodes vulnérables (en rouge) et facteurs de sécurisation (en vert)

ovin viande Cévennes : adaptabilité du système ?

Facteurs de vulnérabilité

Gardiennage du troupeau sur parcours boisés limitant la visibilité sur le troupeau

Pâturage pendant 12 mois de l'année

Animaux laissés sans surveillance à certaines périodes

Éléments de cohérence du système

Minimiser les charges d'alimentation et compenser le manque de surfaces cultivables en optimisant l'utilisation des ressources pastorales

Adaptation du système à la prédation par le loup

Abandon du pâturage sur les zones à risque

Fermeture des surfaces abandonnées

Diminution des effectifs

Augmentation du temps passé en bâtiment

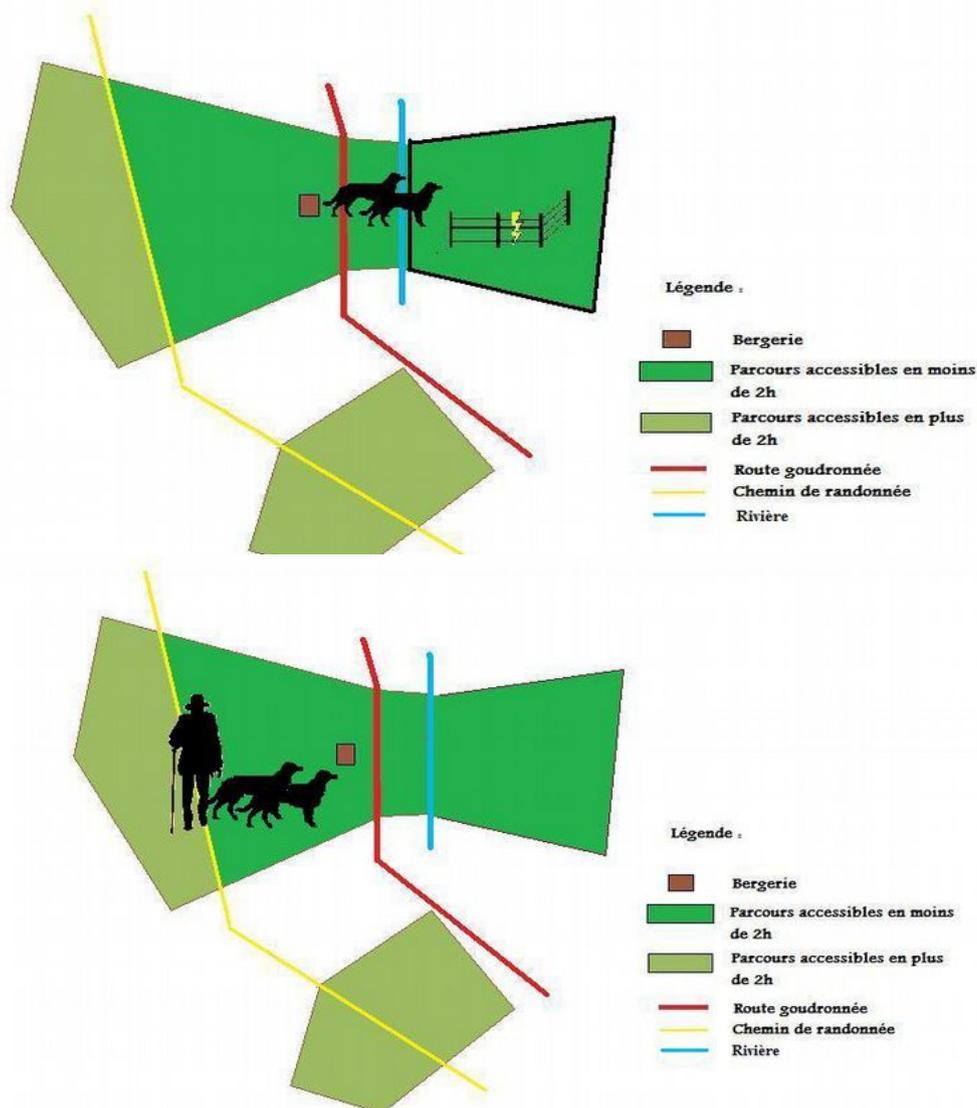
Augmentation de l'aliment distribué

Conséquences

Augmentation du coût de production et diminution des aides à la surface

Systeme ovin viande Cévennes

Scenarii de protection envisagés



1. Parc d'appui au gardiennage et chiens de protection

Si techniquement possible

Investissement : 41 000 euros dont 17 000 à la charge de l'éleveur

2. Aide berger et chiens de protection

Renforcement de la surveillance

Investissement : 19 000 euros dont 7000 à la charge de l'éleveur
chaque année



Les petits détenteurs ovins

60 cas sur la zone

Quels facteurs de vulnérabilité ? → Surtout liés au mode de conduite

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct	nov.	déc.
Conduite de la reproduction	Mises-bas		Lutte				Gestation			Mises-bas		
Conduite diurne	[Grey bar]											
Parcs	[Yellow grid]											
Conduite nocturne	[Grey bar]											
Parcs	[Yellow grid]											

Dans certains cas, agnelages en extérieur

Agneaux présents dans les parcs

Les animaux sont conduits dans des parcs non-sécurisés

Pratique du pâturage nocturne
Bergerie en libre accès

Pâturage 12 mois/12

Les petits détenteurs ovins

Adaptabilité du système ?

Facteurs de vulnérabilité

Pâturage en parcs "non-sécurisés"

Pâturage pendant 12 mois de l'année

Jeunes animaux élevés en extérieur

Pratique du pâturage nocturne

Éléments de cohérence du système

Minimiser les charges et le temps de travail

Rôle d'entretien du paysage

Adaptation du système à la prédation par le loup

Élever les jeunes en bergerie

Rentrer les animaux la nuit en bergerie

Accroître la surveillance du troupeau

Abandon du pâturage sur les zones à risque

Conséquences

Augmentation des charges d'alimentation

Augmentation du temps de travail au détriment des autres activités de l'éleveurs

Augmentation du coût de production, augmentation du temps de travail => **Système non-viable**

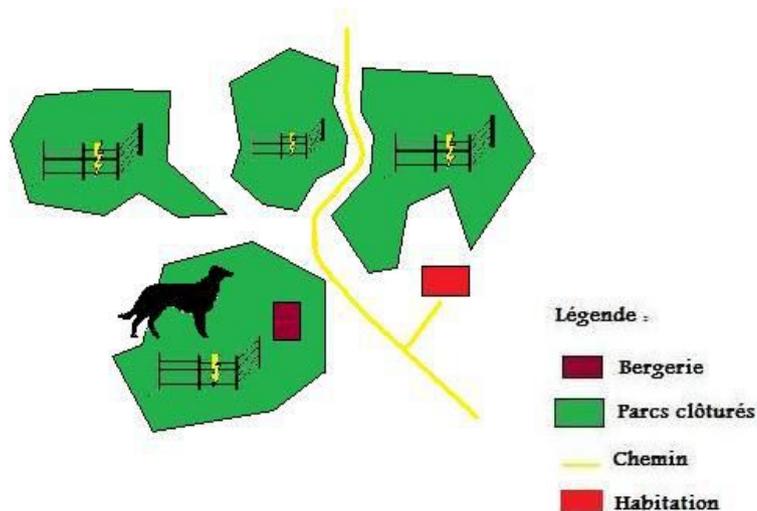
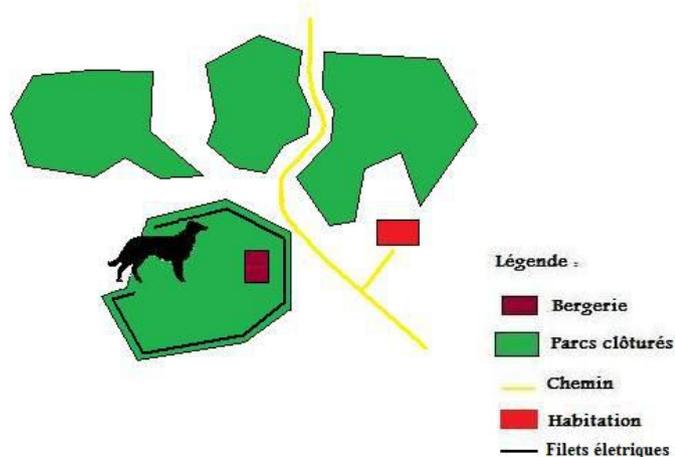
Fermeture des surfaces abandonnées

Les petits détenteurs ovins

Pas d'aide pour les troupeaux de moins de 50 têtes

Scenarii envisagés

Sécurisation des parcs de pâturage



1. Par des filets ou des kits amovibles 4 fils électrifiés

Avec un chien de protection

Coût : 3000 euros à la charge de l'éleveur plus le temps de travail supplémentaire

2. Par des clôtures électrifiées fixes

Avec un chien de protection

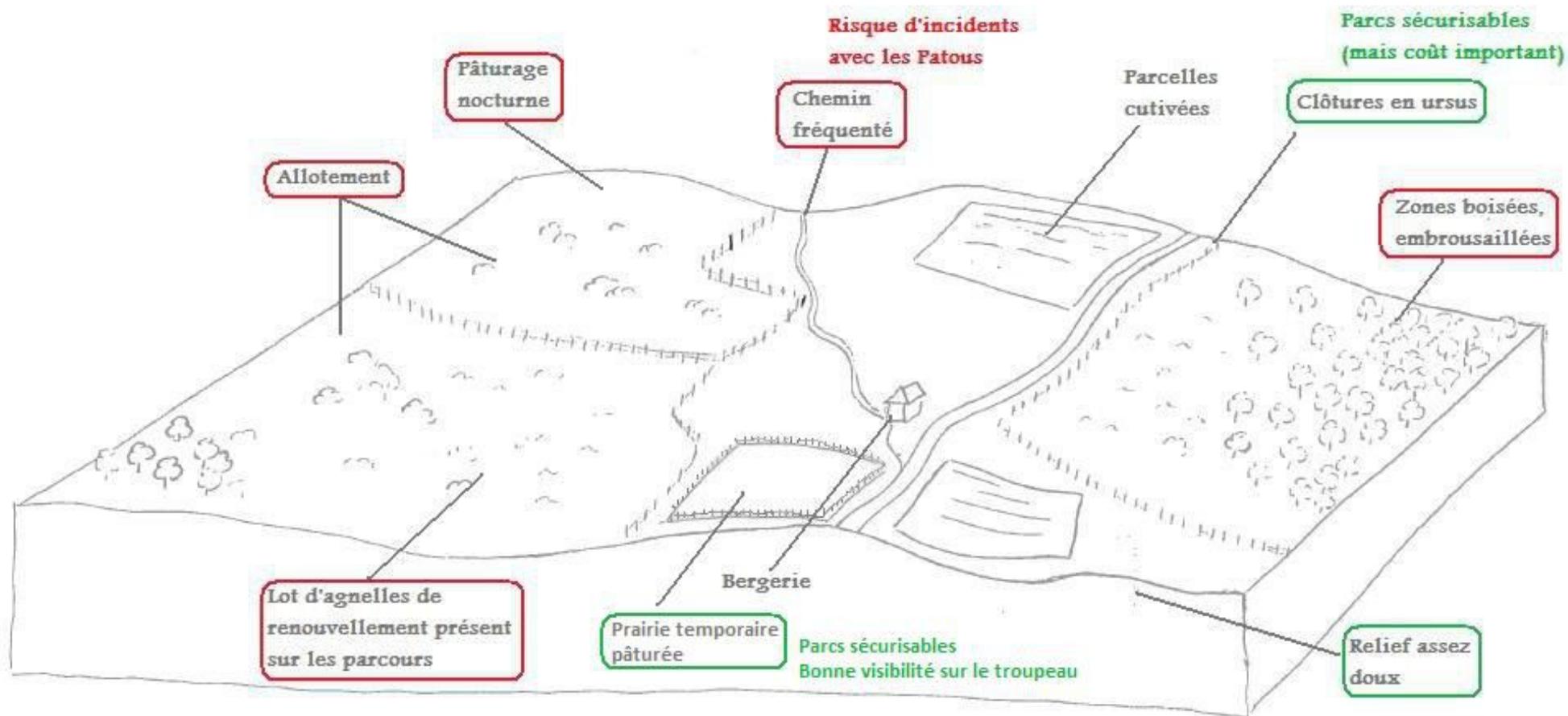
Coût : 18000 euros à la charge de l'éleveur



Systeme ovin lait

Quels facteurs de vulnérabilité ?

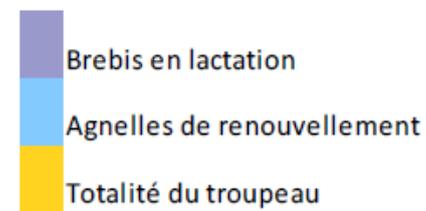
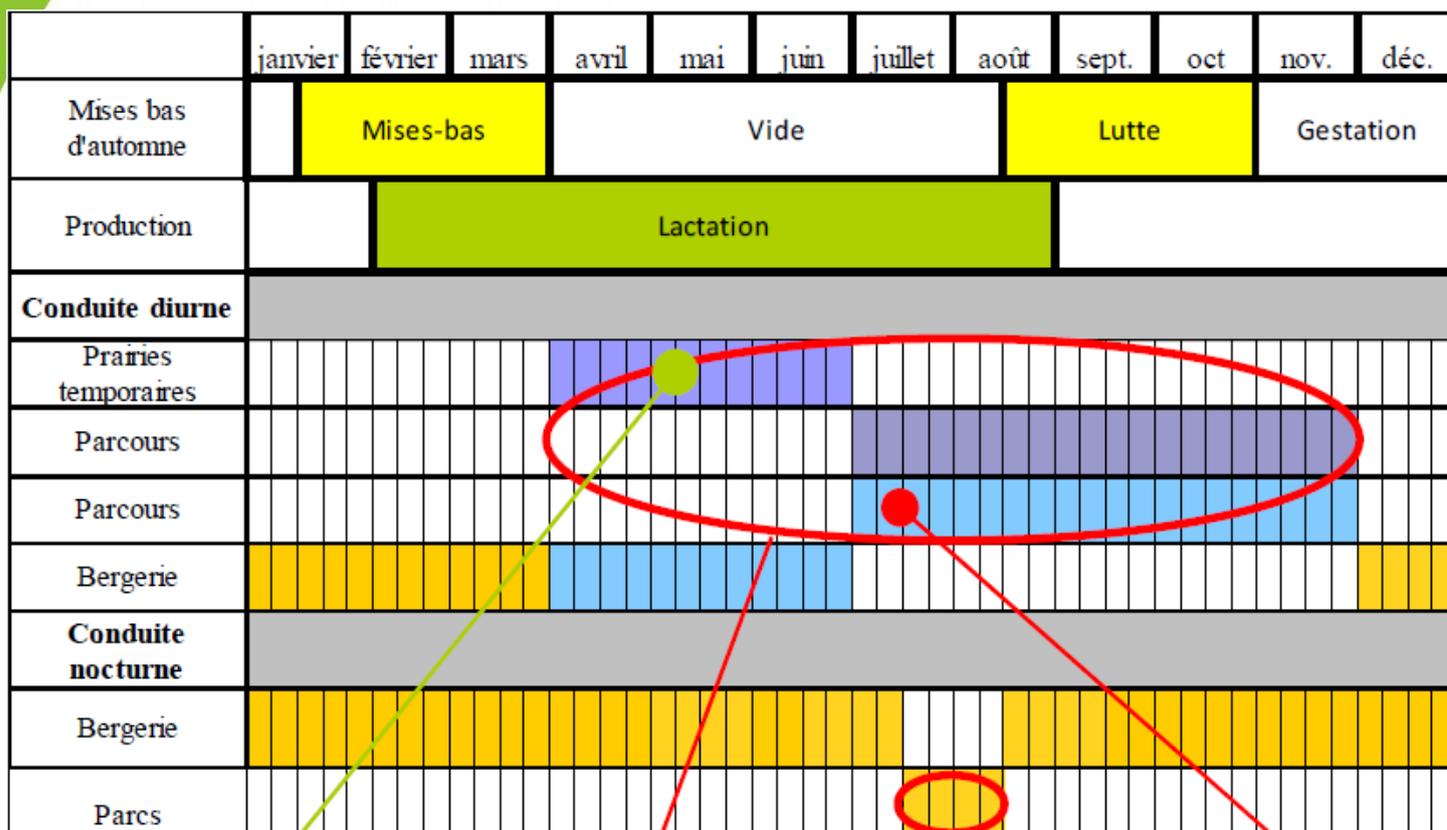
12 cas sur la zone





Systeme ovin lait

Quels facteurs de vulnérabilité ?



Mise à l'herbe dans de petits parcs proches de l'habitation

Les animaux sont conduits en parcs "non-sécurisés"

Pratique du pâturage nocturne

Présence des agnelles de renouvellement à l'extérieur

Systeme ovin lait

Adaptabilité du système ?

Facteurs de vulnérabilité

Pâturage en parcs "non-sécurisés"

Pratique du pâturage nocturne

Jeunes animaux élevés en extérieur

Éléments de cohérence du système

Respect des conditions de production fixées dans le cahier des charges de l'AOP Roquefort

Maintien de la lactation, du bien-être animal et minimisation des charges d'alimentation grâce au pâturage de nuit

Adaptation du système à la prédation par le loup

Abandon du pâturage sur les zones à risque

Rentrer les animaux en bergerie la nuit

Élever les jeunes en bergerie pour diminuer les lots au pâturage

Conséquences

Fermeture des surfaces abandonnées

Augmentation du temps passé en bâtiment

Augmentation de l'aliment distribué

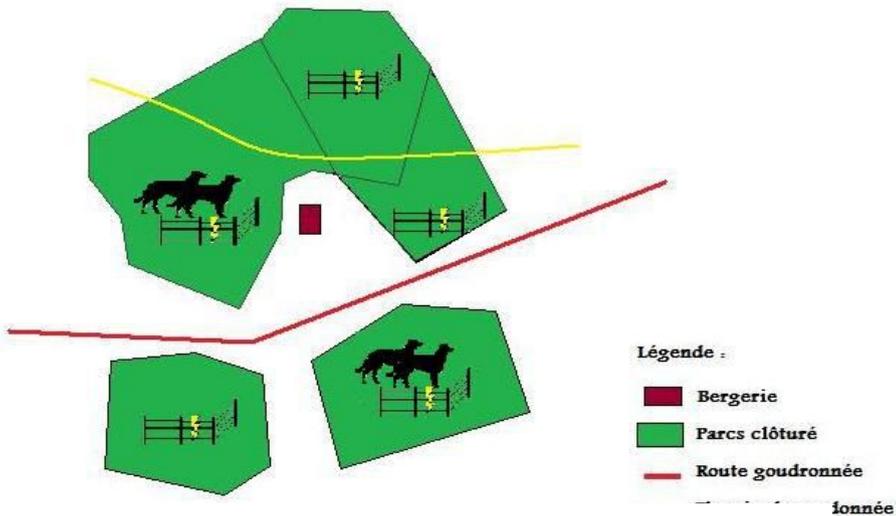
Diminution des aides à la surface

Risque de perte de l'AOP Roquefort

Augmentation du coût de production

Systeme ovin lait

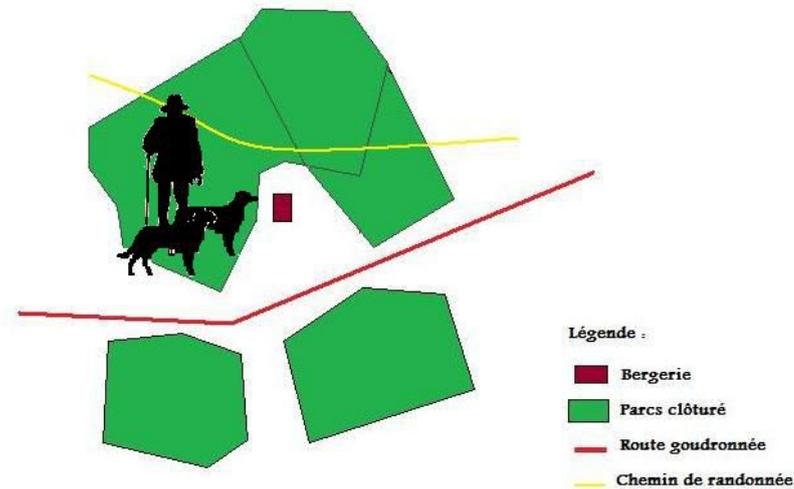
Scenarii envisagés



1. Sécurisation des parcs de pâturage

2 chiens de protection par lot de brebis

Coût : 106000 euros dont 59000 à la charge de l'éleveur...



2. Renforcement de la surveillance avec un aide-berger

2 chiens de protection par lot de brebis

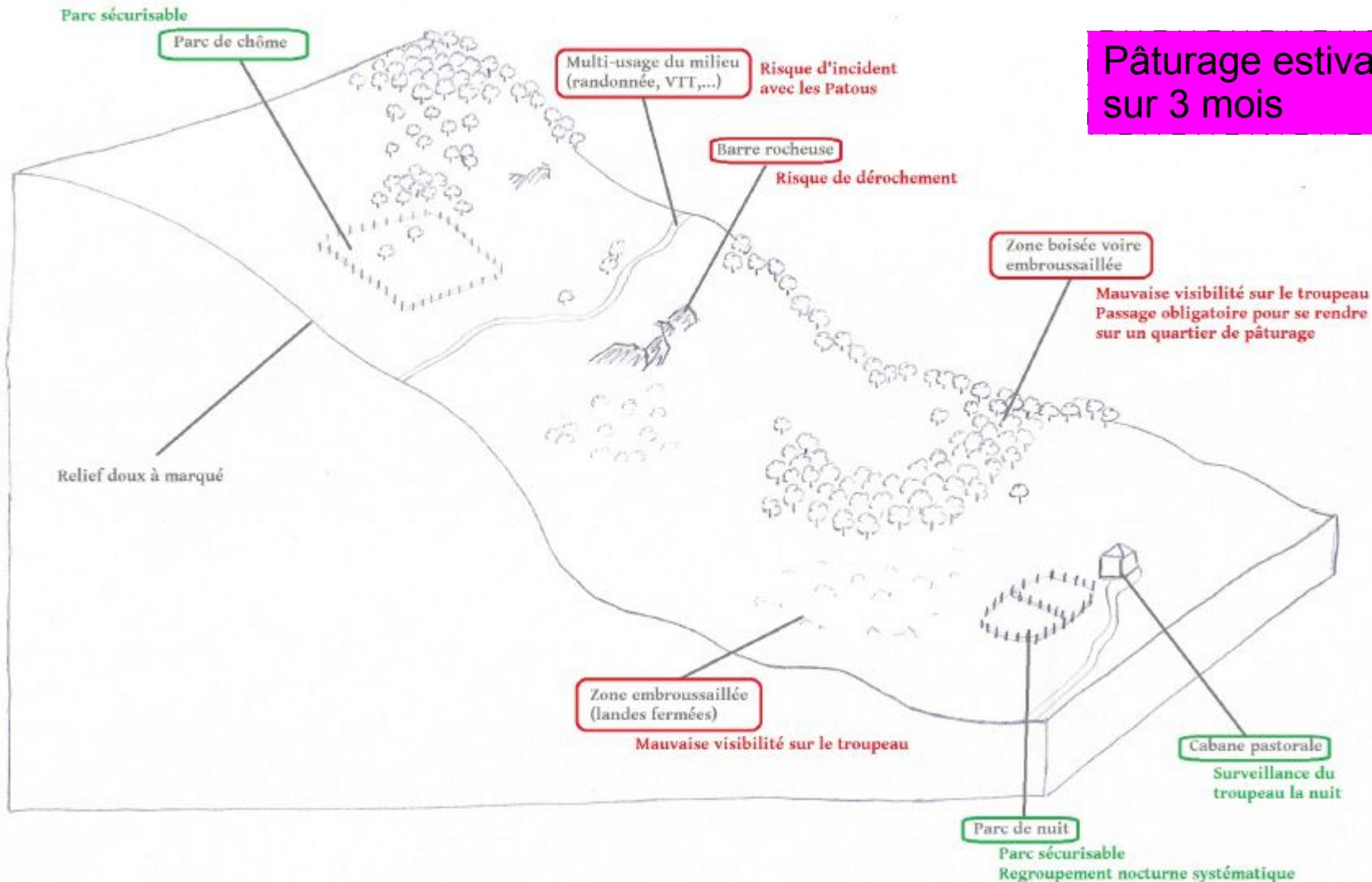
Coût : 30000 euros dont 18000 à la charge de l'éleveur **chaque année**



Les groupements pastoraux

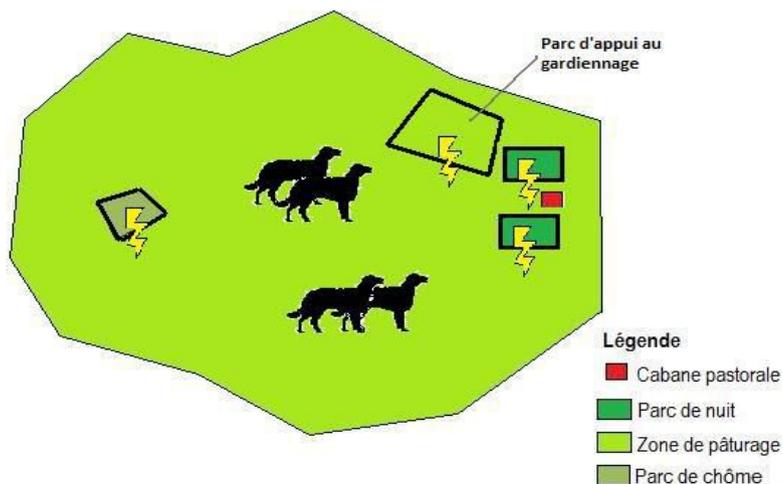
Quels facteurs de vulnérabilité ?

Vulnérabilité accrue lorsque le berger s'absente



Les groupements pastoraux

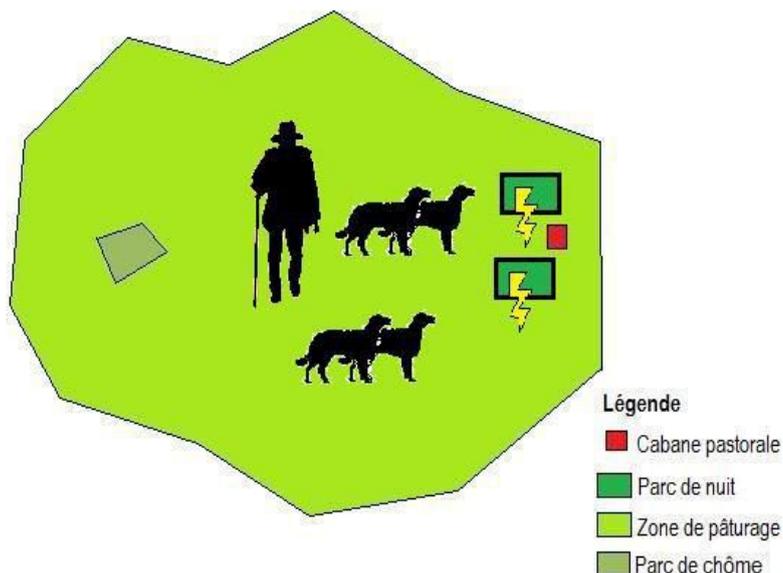
Scenarii de protection envisagés



Sécurisation des parcs de nuit et de chômage
Mise en place d'un parc d'appui au gardiennage

Chiens de protection

Coût : 15 000 euros dont 4000 à la charge du groupement



Sécurisation des parcs de nuit
Renforcement du gardiennage avec un aide-berger

Chiens de protection

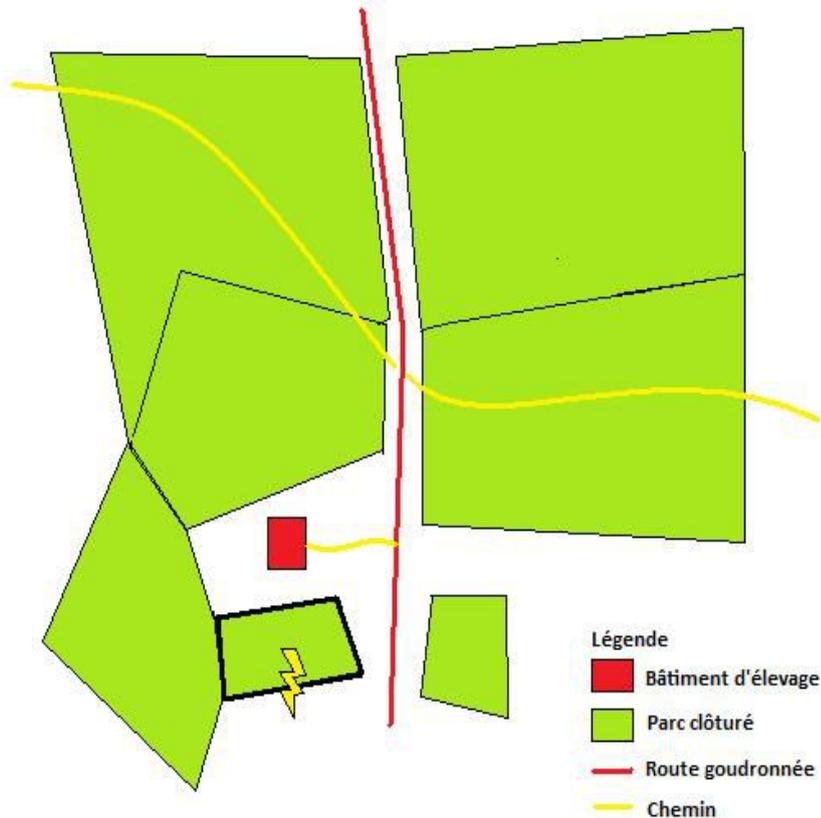
Coût : 12 000 euros dont 2000 à la charge du groupement **tous les ans**

Les autres systèmes

- Caprins fromagers : 47 sur la zone, AOP Pélardon. A rapprocher des cas ovins Cévennes.
- Bovins : 28 répertoriés. Pratiques très vulnérables.
- Equins : environ 15 élevages « pros ». Pratiques très vulnérables.

Les équins ou bovins

Scenario de protection envisagé



Sécurisation d'un parc pour la période la plus vulnérable : mises-bas et/ou croissance des jeunes

Coût : 11 000 à 35 000 euros selon la taille du parc à la charge de l'éleveur, non éligible aux aides

Les systèmes diversifiés

- Deux ateliers d'élevage : un à orientation « lait » et un à orientation « viande »
- Le deuxième atelier a une vocation entretien aussi
- La main d'œuvre est concentrée sur l'atelier « lait »
- A rapprocher des cas bovins/équins ou petits détenteurs

Synthèse 1/2

- Les situations d'élevages ovins sont contrastées dans la zone d'étude
- Les autres troupeaux présentent aussi une vulnérabilité forte, au moins à certaines périodes
- L'élevage sédentaire est majoritaire, les troupeaux pastoraux sont dehors de 8 à 12 mois sur 12

Synthèse 2/2

- Les moyens de protection ne seront pas efficaces dans toutes les situations
- Les scénarii de protection impliquent souvent une évolution des systèmes...
- Le coût de la protection est dans tous les cas élevé

Le ressenti des éleveurs

- Une vingtaine d'enquêtes sur plus de 200 éleveurs ou détenteurs
- Niveau d'information sur la protection des troupeaux faible
- Niveau de conscience du risque très faible voire inexistant